BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 95

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Créations d'établissements

130 478 845 RCS Bourg-en-Bresse.
ALEXANDOR.
Forme : Société Civile Immobilière.
Administration : Gérant : BENOIT Jean-Claude Francois nom d'usage : BENOIT. Gérant : BOTTOLI Danièle Simone nom d'usage : BENOIT.
Capital : 645000.00 EUR.
Adresse : 86, Rue Du Commerce, 01170 Gex.
Activité : L'acquisition en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit de tous immeubles, la propriété, l'aménagement, la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement dit de tous immeubles et terrains qui seront apportés à la société ou acquis par elle, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport ou construction) ou de financement (emprunt, crédit-bail), l'aliénation occasionnelle des biens lui appartenant, pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social. Pour ce faire, la société pourra conclure toutes locations, marchés de travaux de toute nature, contrats de construction, échanges avec ou sans soulte, apports en société, ventes, dation en garantie pour toutes opérations de financement, avec ou sans hypothèque ou autre garantie réelle, notamment en se portant tiers garant hypothécaire afin de faciliter la mise en place des financements dont les associés pourraient avoir besoin afin de se libérer des sommes qu'ils pourraient devoir à la société. La transmission du patrimoine familial en évitant les inconvénients de l'indivision, l'organisation du patrimoine familial. L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. La société peut notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet, notamment pour garantir un prêt que contracterait personnellement un associé destiné à être versé à titre d'apport en capital ou pour le financement de l'acquisition de parts sociales ou pour garantir un prêt d'un locataire occupant un immeuble appartenant à la société de manière à assurer à la société le paiement des loyers par ce ou ces locataires. Exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société sans toutefois que cela ne remette en question le caractère civil de ladite société. La mise à disposition à titre gratuit des biens immobiliers détenus par la société au profit d'un ou plusieurs associés. La prise de participation dans toutes sociétés immobilières. Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Date de commencement d'activité : 22 septembre 2026.

